

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 9 juillet 2019 à 20 h, sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Barbara Beugger.

Sont présents :

Madame la mairesse suppléante, Barbara Beugger

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Alain Joubert
Nathalie Lavoie
Ghyslain Phaneuf
Claude Larocque
Mathieu Beaudry

Est également présente, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale

Est absent le maire, monsieur Guy Lapointe.

Moment de réflexion

1. Séance ordinaire

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum. La séance est ouverte par madame la mairesse suppléante à 20 h.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

250-07-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé ;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public ;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Approbation de paiement de la facture de Lecomte-Pouliot inc.
- 10.2 Embauche d'un aide technique temporaire;
- 10.3 Concours et Outil RÉKÉAU – Reconnaissance à l'entreprise Les Fermes Burnbrae limitée ;
- 10.4 Travaux urgents suite à un bris majeur sur la conduite de refoulement des eaux usées ;

- 10.5 Approbation de paiement de la facture numéro 2070 de la firme Assisto Inc. concernant le support technique et la préparation d'une entente industrielle avec Les Fermes Burnbrae Limitée ;
- 10.6 Approbation de paiement de la facture numéro 491496 de la firme Les Services exp inc. concernant la mise à jour de l'étude de faisabilité pour la planification des ouvrages d'assainissement (scénario #3 du MAMH) ;
- 10.7 Approbation partielle de paiement de la facture numéro 494921 de la firme Les Services exp inc. concernant l'étude sur la mise à niveau de la station d'épuration de la Municipalité.

ADOPTÉE

- 1.2 Adoption des délibérations de la séance régulière du 4 juin 2019 et de la séance spéciale du 26 juin 2019
-

251-07-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 4 juin 2019 et de la séance spéciale du 26 juin 2019.

ADOPTÉE

2. Dépôt de documents

Les documents suivants sont déposés :

- 2.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : Procès-verbal du 22 mai 2019;
- 2.2 MRC d'Acton : procès-verbal du 8 mai 2019 ;
- 2.3 OMH des Maskoutains et d'Acton – États financiers;
- 2.4 MAMH – Déclaration d'une zone d'intervention ;
- 2.5 FQM – Demande d'appui du Mouvement démocratie nouvelle ;
- 2.6 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains : Procès-verbal du 26 juin 2019.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des documents déposés.

3. Finances

252-07-2019

3.1 Comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de juin 2019 d'une somme de 140 325,64 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 56 817,28 \$.

ADOPTÉE

3.2 Décompte de paiement numéro 9 de l'entreprise Drumco Entrepreneur général

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 281-07-2018 attribuant à l'entreprise Drumco Entrepreneur général le contrat pour les travaux de pavage du garage municipal au 730, rue Brasseur ;

CONSIDÉRANT LA demande de paiement numéro 9 de l'entreprise Drumco, datée du 10 juin 2019, d'une somme de 8 140,25 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation en bonne et due forme de Denis Baril, architecte, est à produire ;

253-07-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à payer et signer le décompte numéro 9 de l'entreprise Drumco Entrepreneur général lorsque toutes les conditions du contrat avec l'entreprise seront remplies et que l'inspection finale aura été approuvée ;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

3.3 Décompte de paiement numéro 1 de l'entreprise Groupe Michel Leclerc inc.

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 152-04-2019 attribuant à l'entreprise Groupe Michel Leclerc inc. le contrat pour les travaux d'aménagement du puits p-5 ;

CONSIDÉRANT LA demande de paiement numéro 1 de l'entreprise Groupe Michel Leclerc inc., datée du 25 juin 2019, selon la facture numéro 1648 d'une somme de 76 997,61 \$, incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est complété ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation en bonne et due forme de la firme Akifer est à venir ;

254-07-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à payer et signer le décompte numéro 1 de l'entreprise Groupe Michel Leclerc inc. ;

QUE cette autorisation soit en vigueur sur réception de la recommandation, en bonne et due forme, de la firme Akifer, de tous les travaux prévus au décompte ou dans la négative, selon la partie des travaux recommandés ;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

3.4 Approbation de paiement de la facture 1906-27 de LNA pour la recherche en eau souterraine

CONSIDÉRANT LA résolution 218-05-2018 de ce conseil;

CONSIDÉRANT LE mandat accordé à la compagnie LNA Hydrogéologie et environnement pour la recherche en eau souterraine et, plus particulièrement, la validation préliminaire du potentiel en eau des lots 4 766 720 et 1 960 461 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture couvre la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2019 ;

255-07-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE la facture de la compagnie LNA portant le numéro 1906-27 au montant de 1 937,67 \$, taxes incluses, soit autorisée et payée ;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisée la contribution versée par le MAMOT dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

- 3.5 Demande de budget supplémentaire de la compagnie Les Services exp inc. concernant la réfection du stationnement de la Place des loisirs
-

CONSIDÉRANT LA résolution 114-03-2017;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Services exp inc. demande un montant additionnel de 10 478,04 \$ plus les taxes applicables, pour les activités de surveillance de chantier additionnelles reliées au retard des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE vu les urgences survenues, les vérifications administratives n'ont pu être complétées ;

256-07-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à effectuer le paiement, après avoir complété la vérification, à la firme Les Services exp inc., des honoraires réclamés qui ne sont pas prévus au contrat et qui n'aurait pu être raisonnablement évalués au moment de déposer une soumission à la Municipalité ;

QUE la firme devra accepter de transmettre une note de crédit pour la balance ;

QUE pour pourvoir au paiement de cette facture soit utilisé le budget courant.

ADOPTÉE

3.6 Autorisation de paiement de la facture numéro 29292 et numéro 29311 de la compagnie Groupe Akifer inc.

CONSIDÉRANT LA résolution 92-03-2018;

CONSIDÉRANT LE mandat accordé à l'entreprise Groupe Akifer inc. pour des services professionnels en hydrogéologie et en ingénierie avec surveillance des travaux de construction du puits numéro 5 ;

CONSIDÉRANT QUE la facture numéro 29292 est partielle;

CONSIDÉRANT QUE la facture numéro 29311 concerne des travaux supplémentaires selon la firme Akifer ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement de la facture de la compagnie Groupe Akifer inc. portant le numéro 29292 au montant de 5 991,35 \$, taxes incluses ;

QUE soit validé le paiement de la facture de la compagnie Groupe Akifer inc. portant le numéro 29311 au montant de 747,34 \$, taxes incluses ;

QUE pour pourvoir à ces paiements, soit utilisée la contribution versée par le MAMH dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

3.7 Autorisation de paiement de la facture numéro 900295303 de la compagnie Englobe

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 327-09-2018 ;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 900295303 d'un montant de 2 530,60 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE la facture est finale ;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de madame Cynthia Bossé, directrice générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé le paiement à Englobe Corp. au montant de 2 530,60 \$ taxes incluses ;

257-07-2019

258-07-2019

QUE pour pourvoir au paiement, soient affectés le Programme de réfection et de construction des infrastructures municipales (RECIM) et le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

ADOPTÉE

3.8 Approbation finale des travaux de reconstruction d'une section de trottoir sur la rue Lanoie

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 246-06-2018 attribuant à la compagnie Eurovia le contrat pour la reconstruction d'une section de trottoir de la rue Lanoie d'une longueur de 141 mètres et d'une largeur de 1,2 mètre, de la rue transversale Monseigneur-Desmarais à la rue Place des Loisirs ;

CONSIDÉRANT LA demande de paiement de l'entreprise Eurovia, datée du 28 juin 2019 et selon la facture numéro 6528 d'une somme de 878,95 \$, incluant les taxes qui comprend également la libération de la retenue finale ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roger Garneau, directeur du service des travaux publics est satisfait des travaux ;

259-07-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit autorisée la directrice générale, madame Cynthia Bossé, à payer et signer le décompte final de la compagnie Eurovia.

ADOPTÉE

4. Administration

4.1 Adoption du *Règlement numéro 2010-203-21 modifiant le Règlement 2010-203 sur la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton*

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1) permettent à une municipalité de prévoir un mode de tarification pour le financement de tout ou en partie de ses biens, services ou activités ;

ATTENDU LES dispositions du règlement provincial sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités ;

ATTENDU LE règlement 2010-203 intitulé « *Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton* » adopté le 12 janvier 2010 conformément aux dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1) ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement 2010-203 afin de revoir les dispositions des annexes « B » et « H » concernant les tarifs du Service du greffe et du Service des travaux publics ;

ATTENDU QU'un avis de motion et de présentation du présent règlement a dûment été donné par monsieur Ghyslain Phaneuf à la séance du 4 juin 2019 ;

ATTENDU QUE la conseillère et les conseillers ont reçu le présent projet de règlement plus de 72 heures à l'avance ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite ;

QUE le présent règlement soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4.2 Remplacement de la fenêtre du bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE la fenêtre du bureau municipal penche vers l'extérieur puisque la structure n'a pas été bien fixée lors de l'installation et qu'elle n'est pas conçue pour supporter le poids des thermos et la poussée des vents ;

CONSIDÉRANT QU'il serait important d'effectuer des travaux de réparation et non de remplacement, et ce, rapidement ;

CONSIDÉRANT QU'il faut prévoir refaire de la brique et que les travaux doivent être faits à l'aide d'une nacelle ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent se dérouler lorsque le bureau municipal et la caisse sont fermés puisque le courant doit être coupé par Hydro-Québec, les fils électriques étant situés trop près du lieu des travaux ;

261-07-2019

CONSIDÉRANT l'estimation budgétaire de ces travaux fournie par Vitrierie Picard inc. au montant de 10 000 \$, plus taxes, incluant les matériaux et la nouvelle brique ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, **APPUYÉ** par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit octroyé le contrat de réparation de la fenêtre du bureau municipal à Vitrierie Picard inc. selon l'estimation budgétaire de 10 000 \$ transmis à M. Michael Bernier, coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire, le 27 juin 2019.

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité tout document dans le but de faire réparer ladite fenêtre.

ADOPTÉE

4.3 Financement d'une camionnette 4x4 pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la résolution 128-04-2019 acceptant la soumission de l'entreprise Automobile J.P. Yergeau pour une camionnette 4x4 Ford Super Duty F-250 destinée au Service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la camionnette sera financée au montant de 46 842,70 \$, sur un terme de 5 ans (60 mois) ;

CONSIDÉRANT QUE des offres de financement ont été demandées à cinq institutions financières / concessionnaires / courtier ;

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues se détaillent comme suit :

Institution / concessionnaire / courtier	Taux d'intérêt	Frais de dossier
Crédit Municipal & Manufacturier REXCAP inc. avec la Banque Royale du Canada	3,89 %	500 \$
Spar crédit-bail inc.	4 %	500 \$
Spar crédit-bail inc. (location crédit-bail)	7 %	500 \$
Desjardins Entreprises	4.5 %	----
Yergeau Ford	6.49 %	----

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Crédit Municipal & Manufacturier REXCAP inc. avec la Banque Royale du Canada au taux d'intérêt de 3.89 %, plus les frais de dossier de 500 \$ (non taxable) est la plus basse soumission conforme ;

CONSIDÉRANT QUE Crédit Municipal & Manufacturier REXCAP inc. en tant que courtier/agent de placement, place ses risques auprès de grandes banques canadiennes offrant les meilleures conditions et que selon sa proposition du 2 juillet 2019, la **Banque Royale du Canada** a offert les meilleures conditions sur le marché actuel, cette dernière agit comme **financier contractuel** pour cette opération de financement ;

262-07-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit retenue la soumission de Crédit Municipal & Manufacturier REXCAP inc. avec la Banque Royale du Canada pour le financement de la camionnette 4x4 destinée au Service des travaux publics ;

QUE soient autorisés le maire, monsieur Guy Lapointe et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité tous documents pertinents afin de donner effet à l'opération de financement d'un montant de 46 842,70 \$ avec la Banque Royale du Canada via Crédit Municipal & Manufacturier REXCAP inc.

ADOPTÉE

4.4 **Embauche d'une ressource pour le poste de secrétaire au greffe**

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire au greffe présentement occupé par Mme Claudia Lavallée est vacant pour une période indéterminée ;

263-07-2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de pourvoir à son remplacement dans le meilleur délai ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisée madame Cynthia Bossé, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité toute entente de travail avec le ou la candidate qui sera sélectionné par le comité du conseil responsable des ressources humaines et elle-même ;

QUE l'entrée en fonction de la ressource sélectionnée soit faite dans le meilleur délai, selon sa disponibilité ;

QUE l'horaire de travail du poste de secrétaire au greffe soit de 34 heures/semaine ;

QU'une période probatoire d'un an soit réalisée ;

QU'au retour de Mme Claudia Lavallée soit revue, selon l'horaire de travail applicable, la coordination du travail de l'équipe à l'administration afin que soit assuré un partage équitable des tâches et des responsabilités en lien avec les compétences de chacune des ressources.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de juin 2019 et les prévisions des dépenses du mois de juillet 2019

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de juin 2019 ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de juillet 2019 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

264-07-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de juillet 2019, un budget de 760,00 \$, plus les taxes applicables, pour le Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE

6. Transport et voirie

6.1 Prévion des dépenses aux travaux publics pour le mois de juillet 2019

265-07-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de juillet 2019, un budget de 20 000 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

7. Hygiène du milieu

Aucun sujet relatif à l'hygiène du milieu n'a été soumis à la présente session du conseil.

8. Loisirs, culture et vie communautaire

8.1 Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et prévision des dépenses pour le mois de juillet

266-07-2019

Le rapport d'activités du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de juillet sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé un budget de 6 470 \$, taxes nettes, pour le mois de juillet tel que prévu au budget 2019.

ADOPTÉE

8.2 Dépôt du registre de dons et commandite

Le registre de dons et commandite remis selon la *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton* mis à jour au mois de juin est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

8.2.1 Demande de prêt de la salle communautaire pour un super-bénéfice du groupe TOCS monde

CONSIDÉRANT LA demande de monsieur Philippe Chagnon, représentant du groupe TOCS monde, pour le prêt de la salle communautaire pour organiser un super-bénéfice;

CONSIDÉRANT QU'il désire amasser des fonds pour organise un voyage de coopération internationale au Guatemala ;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;*

CONSIDÉRANT QUE le demandeur n'est pas résident d'Upton ;

267-07-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit autorisé le groupe TOCS monde à utiliser la salle communautaire sans frais dans le cadre de ce souper-bénéfice;

QUE la salle communautaire doive être remise en bon état de propreté au plus tard, le jour suivant l'événement.

ADOPTÉE

8.2.2 Demande du centre Toxi-Co-Gîtes pour l'événement-bénéfice du 17 août

CONSIDÉRANT QUE le centre Toxi-Co-Gîtes organise un événement pour amasser des fonds afin d'offrir à leurs résidents une meilleure qualité de vie et des ressources nécessaires pour reprendre leur vie en main ;

CONSIDÉRANT QUE le centre offrira à la population un spectacle-bénéfice mettant en vedette les hommes forts du Québec le 17 août ;

CONSIDÉRANT LA demande afin que la Municipalité prête les estrades du terrain de soccer ;

268-07-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'autoriser le prêt des estrades du terrain de soccer pour l'événement.

ADOPTÉE

269-07-2019

8.3 Soirée de Noël pour le personnel municipal

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir l'organisation de la soirée de Noël pour le personnel municipal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE les employés municipaux incluant ceux du Service de sécurité incendie soient invités et qu'ils déboursent les coûts associés à leur conjoint ;

QUE les membres du conseil soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint ;

QUE les membres CCU soient invités et qu'ils déboursent pour leur conjoint ;

QU'un budget d'environ 50 \$ taxes nettes incluant le pourboire par personne soit alloué pour le repas lors de cette soirée;

QU'un budget de 1 000 \$ taxes nettes soit attribué pour la soirée dansante ;

QUE soit réservée la salle du Vieux-Moulin pour le 6 décembre 2019.

ADOPTÉE

8.4 Remplacement des gouttières au centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la pente des gouttières actuelles n'est plus adéquate et que conséquemment le mortier des briques commence à s'effriter ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont prévus au budget pour le remplacement des gouttières ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gouttières TL inc. a soumis un prix de 2 529,45\$ taxes incluses pour lesdits travaux, incluant les gouttières, les descentes, le démantèlement des gouttières existantes ainsi que la pose des nouvelles gouttières ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les gouttières de l'Estrie a soumis un prix de 4 167,84 \$ taxes incluses pour les gouttières à remplacer excluant la partie de l'entrée principale;

270-07-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que madame Cynthia Bossé, directrice générale soit autorisée à signer tout document avec la compagnie Gouttières TL inc. dans le but de faire remplacer les gouttières du centre communautaire.

ADOPTÉE

8.5 Nomination d'un membre du comité pour le Marché fermier des récoltes - Paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton

CONSIDÉRANT LA collecte de fonds 2019-2020 de la Paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton dont une des activités aura lieu sous forme de Marché fermier des récoltes dans le stationnement de l'Église le 1^{er} septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la campagne est d'amasser un montant de 400 000 \$ pour la réparation des fenêtres, du parvis, d'une partie de la toiture de l'Église et l'installation un système d'incendie réglementaire ;

CONSIDÉRANT LA proposition de la Fabrique de Saint-Éphrem-d'Upton qu'un membre du conseil se joigne au comité organisateur ;

CONSIDÉRANT LE Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

271-07-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mathieu Beaudry, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit informé la Fabrique Saint-Éphrem-d'Upton qu'un élu ne peut siéger sur ce comité ;

QUE ce conseil est disposé à prêter l'équipement disponible pour l'évènement du 1^{er} septembre, le tout pouvant être confirmé suivant la réception de la liste ;

QUE ce conseil tient à souligner son appui à la campagne de financement de la Fabrique pour la conservation du patrimoine Uptonnais.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du Service d'inspection pour le mois de juin 2019

Le rapport du Service d'inspection pour le mois de juin 2019 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

10. Divers

10.1 Approbation de paiement de la facture de Lecomte-Pouliot inc.

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 284-07-2018 octroyant le mandat à l'entreprise Lecomte-Pouliot inc. pour la fourniture de compteurs d'eau ;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 3513, datée du 9 juillet 2019 au montant total de 26 202,00 \$ incluant les frais de support annuel et les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de la directrice générale, madame Cynthia Bossé, conditionnelle à la livraison de l'équipement ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry, et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit approuvé et payé la facture de Lecomte-Pouliot inc. au montant de 26 202,00 \$, ceci sous réserve de la livraison du matériel en bonne et due forme.

ADOPTÉE

10.2 Embauche d'un aide technique temporaire

CONSIDÉRANT LE manque singulier de ressources humaines pour assurer le support technique à la direction générale et au service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE M. Benoît Provost est disponible et détient les qualifications pour assumer certaines activités techniques ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf, APPUYÉ par monsieur Mathieu Beaudry et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE Mme Cynthia Bossé, directrice générale, soit autorisée à conclure et à signer une entente de travail avec M. Benoît Provost à titre d'aide technique temporaire. L'entente de travail devra prévoir que l'emploi est pour une durée indéterminée, d'un maximum de 5 heures / semaine, selon les besoins établis par la directrice générale et le tout selon la rémunération convenue par le conseil municipal.

ADOPTÉE

272-07-2019

273-07-2019

10.3 Concours et Outil RÉKEAU – Reconnaissance à l'entreprise Fermes Burnbrae

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Upton est une des 20 (sur 91) municipalités partenaires du projet RÉKEAU lancé au printemps 2018 par l'Organisme du bassin versant de la Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE les trois axes du projet sont : amener les entreprises à réduire leur consommation d'eau, amener les entreprises à améliorer la qualité de leurs eaux usées, améliorer les connaissances des municipalités sur « ce qui se passe sur leur territoire » ;

CONSIDÉRANT QUE l'Outil RÉKEAU (questionnaire interactif) créé pour le volet «réduction de la consommation d'eau» a été lancé sous forme de concours en juin 2019 dans la cadre du «Mois de l'eau» et propose des mesures d'économie d'eau personnalisée en fonction des réponses fournies ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Fermes Burnbrae limitée s'est engagée à réduire sa consommation d'eau en participant au concours ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est fière de la démarche menée par l'entreprise Les Fermes Burnbrae limitée dans son engagement à réduire sa consommation d'eau ;

274-07-2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, **APPUYÉ** par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que soit présent le maire, monsieur Guy Lapointe, à la remise des prix du concours RÉKEAU 2019, à Granby le 18 juillet prochain, lors de laquelle seront soulignées l'implication, la volonté et la démarche de l'entreprise Les Fermes Burnbrae dans son engagement à réduire sa consommation d'eau.

ADOPTÉE

10.4 Travaux urgents suite à un bris majeur sur la conduite de refoulement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le lundi 8 juillet un bris majeur est survenu sur la conduite de refoulement transportant toutes les eaux usées du réseau d'égout de la Municipalité d'Upton obligeant des travaux immédiats de réparation ;

CONSIDÉRANT L'offre de service de l'entreprise Enviro5 transmise par courriel à la direction générale le même jour au coût de 4 205 \$, taxes en sus, comprenant le service de 3 camions vacuum pour un minimum de 4 heures (incluant le transport) à 870 \$/heure ainsi que les frais d'urgence de 725\$ et les frais de disposition (au besoin) de 98\$/tonne et précisant que toutes heures au-delà des quatre premières heures seront facturées au taux de 870\$/heure ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a mis en garantie sa carte de crédit personnelle aux fins de permettre le service de pompage de Enviro5 ;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 32133 au montant de 9 085,90 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE d'autres dépenses pourraient être requises dans le cadre de cette urgence environnementale et technique ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE soit entériné l'engagement de crédit de Mme Cynthia Bossé, directrice générale et qu'elle soit autorisée à payer la facture numéro 32133 de Enviro5 au montant de 9 085,90 \$, taxes incluses, à même le budget courant ;

QU'un budget supplémentaire de 25 000 \$ du budget courant soit alloué pour toutes dépenses requises dans le cadre de cette urgence environnementale et technique.

ADOPTÉE

- 10.5 Approbation de paiement de la facture numéro 2070 de la firme Assisto Inc. concernant le support technique et la préparation d'une entente industrielle avec Les Fermes Burnbrae Limitée
-

CONSIDÉRANT LA résolution 078-03-2019;

CONSIDÉRANT LE mandat pour le support technique et la préparation d'une entente industrielle avec Les Fermes Burnbrae Limitée ;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 2070 au montant de 12 726,30 \$, taxes incluses ;

CONSIDÉRANT L'estimation des honoraires à venir transmis à la direction générale par courriel le 8 juillet 2019 totalisant une dépense approximative de 7 000 \$ se détaillant comme suit :

276-07-2019

- Juin approximativement 21 heures soit 2 625 \$;
- Juillet à ce jour : approximativement 25 heures soit 3 125 \$;
- Finalisation de l'entente avec la Municipalité et rencontre avec le client : approximativement 10 heures soit 1 250 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Joubert, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE ce sujet soit reporté à une session ultérieure ;

QUE soit rencontré monsieur Denis Provencher pour fins de compréhension.

ADOPTÉE

- 10.6 Approbation de paiement de la facture numéro 491496 de la firme Les Services exp inc. concernant la mise à jour de l'étude de faisabilité pour la planification des ouvrages d'assainissement (scénario #3 du MAMH)
-

CONSIDÉRANT LA résolution 117-03-2018 ;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 491496 au montant de 9 772,88 \$, taxes incluses ;

277-07-2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Alain Joubert et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que le paiement à la firme Les Services exp inc. pour la facture numéro 491496 au montant de 9 772,88 \$, taxes incluses, soit approuvé et autorisé.

ADOPTÉE

- 10.7 Approbation partielle de paiement de la facture numéro 494921 de la firme Les Services exp inc. concernant l'étude sur la mise à niveau de la station d'épuration de la Municipalité
-

CONSIDÉRANT LE bon de commande TP-3366 relatif au mandat supplémentaire attribué à la firme Les Services exp inc. en réponse aux demandes du MAMH au sujet de la mise à niveau de la station d'épuration de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 494921 au montant de 4 559 \$, plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la première partie de la facture nécessite des informations supplémentaires avant approbation par le conseil pour un montant de 2 871,50 \$, plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième partie de la facture est conforme au bon de commande TP-3366 et à l'entente intervenue entre la firme Les Services exp inc. et la direction générale pour un montant de 1687,50\$ plus taxes ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers :

QUE le paiement à la firme Les Services exp inc. pour la seconde partie de la facture numéro 494921 au montant de 1 687,50 \$, plus taxes, soit approuvé et autorisé ;

QUE pour pourvoir au paiement, soit affecté la contribution du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ;

QUE le paiement à la firme Les Services exp inc. pour la première partie de la facture numéro 494921 au montant de 2 871,50 \$, plus taxes, soit reporté pour approbation, à une session ultérieure.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 72 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Nathalie Lavoie et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de juin 2019.

ADOPTÉE

278-07-2019

279-07-2019

280-07-2019

13. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lavoie, APPUYÉ par monsieur Ghyslain Phaneuf et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers que la séance soit levée à 20h50.

ADOPTÉE

Barbara Beugger
Mairesse suppléante

Je, Barbara Beugger, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.